



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 11 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à 18 heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 11 mars 2019.

### Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI  
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR  
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

### Etaient excusés :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA  
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

**N° 2019-11**

**OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
RELATIVE AU LABEL SMAC ENTRE LA DRAC GRAND  
EST, LA REGION GRAND EST, LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH ET LE  
GUEULARD PLUS.**

Le 10 juillet 2018, le Ministère de la Culture a attribué le label national du spectacle vivant « Scène de Musiques Actuelles – SMAC » au Gueulard Plus.

Comme le prévoit le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatifs à l'appellation « Scène de Musiques Actuelles – SMAC », une convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.) doit être établie entre l'Etat, les collectivités territoriales et le lieu autour du projet d'établissement et de ses moyens.

Un comité technique constitué des techniciens de la DRAC Grand Est, la Région Grand Est, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le Gueulard Plus a veillé à ce que le contenu de la convention soit conforme aux attendus de chacun.

Outre le fait de reprendre le projet artistique et culturel, qui a obtenu le label SMAC, cette convention définit des objectifs et des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les moyens disponibles pour mettre en œuvre le projet d'établissement.

Cette convention est prévue d'une durée de quatre ans à compter de 2019, 2020, 2021 et 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs relative au label SMAC telle que présentée par le Comité technique ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 3  
Membres ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 2  
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 12 juin 2019

Le Président,

Moreno BRIZZI

